

**« La protection des données personnelles :  
défis, enjeux et limites »**

Procédures mises en place en matière de  
protection des données clients et employés

**Mercredi 25 mai 2011**

*Cécile THIRY, Head of Legal*

*Aurélie BONVOT, Legal Counsel*

## HSBC au Luxembourg

Au Luxembourg, il existe 7 entités HSBC établies sur 2 sites.

HSBC Luxembourg est représentée par:

- ▶ HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A.
- ▶ HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
- ▶ HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.
- ▶ HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A.
- ▶ HSBC Trinkaus Investment Managers S.A.
- ▶ LGI S.A.
- ▶ **HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. (HSSL)**

## HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

HSSL est une banque qui agit en qualité de:

- ▶ Banque dépositaire
- ▶ Agent administratif

Services offerts à des fonds d'investissement luxembourgeois et étrangers (*off-shore*)

- ▶ Banque internationale qui opère dans plus de 85 pays, avec différents modèles opérationnels, des plateformes communes de services, des modèles de délégation de certaines activités à d'autres pays européens et non européens (Centres d'Excellence: Inde, Sri Lanka, Pologne...)

## Table des matières

- I. Protection des données clients
- II. Protection des données employés
- III. Défis, enjeux et limites

## I. Protection des données clients

- . Banque dépositaire: opérer toutes les instructions du client tout en préservant sa confidentialité
- . Données transitant par la banque sont soumises au secret bancaire, au secret professionnel ainsi qu'à la loi sur la protection des données de 2002 et aux décisions émises par la CNPD

### ▶ Procédures mises en place:

#### Charte Informatique

#### Limitation des accès:

- . Informatique (systèmes de production, serveurs différents par département)
- . Anonymisation des données pour les systèmes de développement, de tests et les rapports (protection des saisies)
- . Bâtiment

## I. Protection des données clients (suite)

### ▶ Procédures mises en place (suite):

Autorisations CNPD: Bâtiment (badging), Flexitime, CCTV, Surveillance des emails, enregistrement conversations téléphoniques

Transactions : HSSL est l'interface pour passer les ordres du fonds et ceux des investisseurs: seul le nom du fonds d'investissement (notre client) est connu par notre maison mère, le nom des investisseurs finaux n'est pas dévoilé, sauf quand requis par la loi.

Documents d'identification (*KYC documentation*)

Les documents d'identification des clients (fonds d'investissement) et de leurs investisseurs finaux préservés et protégés.

## I. Protection des données clients (suite)

### ▶ Transfert de données par Internet

- . Catégorisation de tous nos documents (*public, internal, restricted, highly restricted*)
- . BIRO (Business Information Risk Officer)
- . Campagne de sensibilisation avec formation annuelle obligatoire
- . Interdiction de transférer les données non personnelles vers des messageries privées
- . Utilisation du système TLS

## A propos de TLS (Transport Layer Security)

Tout échange par email d'informations classifiées «*Restricted/Highly Restricted*» à un destinataire en dehors de HSBC est toujours encrypté.

Qu'est-ce que **TLS**?

- ▶ Un outil qui encrypte la transmission de courrier électronique d'une organisation à une autre par Internet
  - ▶ Encrypte le texte de l'email dans un format non-lisible (incluant le sujet de l'email, le texte de l'email et toute pièce jointe)
  - ▶ Protège la confidentialité et l'intégrité des données
  - ▶ Doit être activé sur les serveurs de l'expéditeur et du destinataire
  - ▶ Une fois activé, toutes les informations échangées entre les 2 serveurs sont encryptées
- => Toutes les données transitant par les serveurs d'HSBC sont protégées

## II. Protection des données des employés

- ▶ RH: dossier personnel des employés conservé de manière confidentielle par les RH
  
- ▶ Autorisation de surveillance des communications électroniques par la CNPD

### III. Défis, Enjeux et Limites de la Protection des Données

- . Back up des emails des employés – Stockage des emails

*Problématique: pas de tri dans les emails, décision CNPD pose problème conservation des données pour dossiers contentieux*

- . Législations internationales (par ex. FATCA)

- . HSBC doit mettre des procédures en œuvre de façon à ce que les «Centres d' Excellence» n'aient pas accès à toutes les informations

=> De plus en plus d'experts en la matière sont nécessaires

=> Adhérer à des circulaires et lois nationales et internationales qui ne prennent pas en compte les réalités opérationnelles et la globalisation

# QUESTIONS



## Contacts

- ▶ Cécile J. de Ch. THIRY, Head of Legal, +352 40 46 46 497
- ▶ Aurélie Bonvot, Legal Counsel, +352 40 46 46 229